



**Bernard BLANCHARD**

*Expert Judiciaire  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes*

**Rapports du Commissaire aux Comptes**  
Exercice clos le 31 décembre 2009

**ASSOCIATION NANTES INITIATIVE**  
8 rue Bisson  
44100 NANTES

**N° SIRET 441 132 578 000 28**

**Bernard BLANCHARD**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Rue de la Terre Victoria - Bâtiment C - CS 46869  
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX

Tél : 02.23.25.23.25 - Fax : 02.23.25.20.20

■  
RENNES

Parc d'Affaires Edonia - Rue de la Terre Victoria  
Bâtiment C - CS 46869 - 35768 Saint-Grégoire Cedex  
Tél. : 33 (0)2 23 25 23 25 - Fax : 33 (0)2 23 25 20 20  
E-mail : info@solis.fr

■  
NANTES

Parc Club du Perray - 4, rue de la Rainière  
Boîte Postale 63907 - 44339 Nantes Cedex 3  
Tél. : 33 (0)2 51 13 22 13 - Fax : 33 (0)2 51 13 22 19  
E-mail : infonantes@solis.fr

**NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**Sur les comptes annuels**

## Sommaire

<b>Rapport de Commissaire aux Comptes Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009</b>	<b>2</b>
<b>Comptes annuels au 31 décembre 2009</b>	<b>4</b>
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

**NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

**Rapport du Commissaire aux Comptes**  
**sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de NANTES INITIATIVE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthode de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Association perçoit des subventions de fonctionnement et des subventions pour les opérations de prêts aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Je me suis assuré que leur comptabilisation avait été effectuée selon les normes et règles comptables applicables et qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet.

Une provision pour dépréciation des prêts octroyés aux créateurs et repreneurs d'entreprise est comptabilisée chaque exercice. Je me suis assuré que les risques de non recouvrement des prêts étaient suffisamment provisionnés.

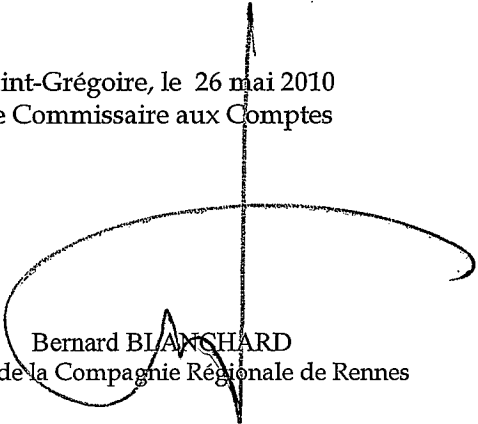
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Saint-Grégoire, le 26 mai 2010  
Le Commissaire aux Comptes



Bernard BLANCHARD  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2009			31/12/2008
		Brut	Amort. et Deprec.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	20 434	9 506	10 928	17 525
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	5 427	2 680	2 747	482	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 658 047	164 885	1 493 162	1 726 648	
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 683 908</b>	<b>177 071</b>	<b>1 506 837</b>	<b>1 744 656</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés			211 609	265 234
	Autres créances	211 609		211 609	4 197
Valeurs mobilières de placement	592 810		592 810	281 422	
Disponibilités	264 197		264 197	598	
Charges constatées d'avance	5 316		5 316		
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 073 932</b>		<b>1 073 932</b>	<b>551 452</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 757 840</b>	<b>177 071</b>	<b>2 580 769</b>	<b>2 296 107</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2009	31/12/2008
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	1 408 356	1 324 856
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(92 015)	(134 253)
	Résultat de l'exercice	(60 250)	(3 807)
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 256 091</b>	<b>1 186 796</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 177 777	937 031
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	11 066	14 155
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>1 188 843</b>	<b>951 186</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>2 444 934</b>	<b>2 137 982</b>	
Provisions			
Provisions pour risques	66 187	75 442	
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>	<b>66 187</b>	<b>75 442</b>	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 466	25
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 493	28 925
	Dettes fiscales et sociales	45 273	49 539
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 266	526	
Produits constatés d'avance	150	3 668	
<b>Total des dettes</b>	<b>69 648</b>	<b>82 683</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 580 769</b>	<b>2 296 107</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(60 249,91)	(3 806,98)	
(1) Dont à moins d'un an	69 648	82 683	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 466	25	
ENGAGEMENTS DONNES			

# Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2009	31/12/2008
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		12 505
	Prestations de services	9 150	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	281 002	301 635
	Dons		
	Cotisations	43 305	30 712
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	3	1 114
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	15 369	25 294
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>348 828</b>	<b>371 260</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	118 761	113 557
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 820	8 387
	Rémunération du personnel	153 339	150 238
	Charges sociales	62 296	60 068
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 450	2 684
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	14	470
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>346 681</b>	<b>335 404</b>	
Produits financiers Charges financières	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>2 147</b>	<b>35 856</b>
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	63 259	75 661
	Intérêts et produits financiers	2 579	6 135
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	47 352	66 124
	Intérêts et charges financières	45 376	55 582
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(26 891)</b>	<b>(39 910)</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>(24 744)</b>	<b>(4 054)</b>
	Produits exceptionnels	7 371	280
	Charges exceptionnelles	42 877	33
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(35 506)</b>	<b>247</b>
Impôts sur les sociétés (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>422 037</b>	<b>453 336</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>482 287</b>	<b>457 143</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>(60 250)</b>	<b>(3 807)</b>	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>	<b>600 000</b>	<b>442 200</b>
	Bénévolat	600 000	442 200
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>	<b>600 000</b>	<b>442 200</b>
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole	600 000	442 200



## ANNEXE COMPTABLE

### Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en dettes et créances et par application du plan comptable des associations (règlements 99-01 à 99-09 du comité de la réglementation comptable - CRC).

### Activité de l'association

L'association est légalement habilitée à apporter une assistance aux créateurs d'entreprise (ou dirigeants d'entreprises créées de moins de trois ans d'ancienneté) sous la forme de :

- Aide à la formulation des projets,
- Financement par des prêts d'honneur à taux zéro au profit des créateurs et repreneurs d'entreprise en tant que personnes physiques,
- Parrainage par des chefs d'entreprises membres de l'association.

Elle est adhérente à France Initiative, réseau des plateformes France Initiative.

### Résultat de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2009 se solde par un déficit de 60.250 €, se décomposant en :

- Résultat de fonctionnement	- 30.780 €
- Résultat sur prêts d'honneur	- 29.470 €

Le résultat exceptionnel comprend des opérations se rapportant à l'exercice précédent (dont principalement l'annulation de la subvention FSE) ainsi que la dotation d'amortissement et la reprise de subvention pour les investissements subventionnés.

### Fonds associatifs

Les apports avec droit de reprise s'élèvent à.....	1.368.581 €
auxquels sont déduites les pertes cumulées sur prêts de	- 190.804 €
Les apports sans droit de reprise s'élèvent.....	1.408.356 €
	-----
<b>TOTAL DES APPORTS</b>	<b>2.586.133 €</b>

Ces apports (publics ou privés) sont destinés exclusivement aux prêts d'honneur à consentir en faveur des dirigeants d'entreprises nouvellement créées (moins de trois ans d'ancienneté) ou en cours de reprise.

## Subventions à recevoir

Pour l'exercice 2008, une aide, auprès du Fonds Social Européen, avait été demandé pour un montant de 30 000€. Cette demande n'a pas abouti et n'a pas été renouvelée, au titre de l'exercice 2009.

Pour déterminer le montant de la subvention Nacre imputable à l'exercice nous avons retenu les éléments suivants :

- sur la phase 2 intégralité du montant prévu dans l'annexe financière car le nombre d'actions est atteint,
- sur la phase 3 la moitié du montant prévu dans l'annexe financière car la réalisation des actions s'étend sur l'exercice suivant (durée sur 1 an).

A ce titre le montant à recevoir s'élève à 45.788 €.

D'autres subventions d'exploitation restent à encaisser pour un montant de 16.500 €.

Des fonds associatifs attribués au titre de l'exercice sont également à recevoir pour un montant de 128.500 €.

## Subventions d'investissement

La création du site internet mis en place sur l'exercice 2008 a été financée par l'attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 14.435 €.

Sur 2009 une nouvelle subvention concerne l'acquisition d'un panneau de communication d'un montant de 1.842 €

Ces subventions sont reprises en résultat selon la durée de 3 ans d'amortissement de l'immobilisation.

## Prêts

Les prêts d'honneur attribués aux dirigeants créateurs d'entreprises sont consentis moyennant des durées s'échelonnant entre deux et cinq ans.

La répartition des échéances est la suivante :  
(estimation d'après les remboursements prévisibles)

Echéances à moins d'un an .....	773.796 €
Echéances comprises entre un et cinq ans.....	884.251 €
	-----
Capital restant dû sur prêts accordés. ....	1.658.047 €

## Prêts et provisions

Une provision pour risque est constituée pour faire face à une probabilité générale de non recouvrement. Le risque est estimé à 10% des encours de prêts antérieurs à 2003.

A compter de 2003, les prêts d'honneur répondant aux critères définis dans la convention

signée avec la SOFARIS, bénéficient d'une garantie de SOFARIS égale à 50% de l'encours du crédit. Cette quotité est portée à 70% pour les créations ex nihilo.

Pour ces prêts, le risque est estimé à 10% des 50% ou 30% des encours non couverts par la garantie SOFARIS.

Cette provision a été reprise pour l'exercice d'un montant net de 9.255 € et représente un montant cumulé de 66.187 €.

En cas de risque particulier sur un prêt, une provision pour dépréciation est constituée, évaluée en fonction des difficultés de recouvrement, qui s'ajoute à la provision commune.

Le taux de cette provision est estimé sur une base de 40% pour des retards sporadiques ou si l'échéancier de remboursement a été modifié par avenant, de 90% si le retard dépasse un an ou si l'entreprise est en règlement judiciaire, de 100% si la situation est totalement compromise ou en liquidation judiciaire. Ce taux s'applique sur la part du prêt non garantie par SOFARIS et non déjà provisionnée au titre de la provision pour risque de non recouvrement.

Il a été constitué au titre de cet exercice une provision de 47.352 € et une reprise de 54.004 €. Le montant de la provision s'élève à 164.885 € représentant 10 % de l'en-cours des prêts.

Il a été constaté un montant de 45.376 € en prêts irrécouvrables sur l'exercice.

## Contributions en nature

### Contribution des bénévoles

Les chefs d'entreprises et/ou cadres dirigeants, banquiers, Experts-Comptables, consultants, Avocats, retraités... etc. interviennent à 3 niveaux :

- |   |               |
|---|---------------|
| 1 - Administration générale, participation au pilotage de l'association :   | <b>1300 h</b> |
| 2 - Etude des dossiers et comités d'agrément : 78 comités avec une moyenne de 10 participants par comité, travail de 5 heures (amont et aval) : | <b>3900 h</b> |
| 3 - Accompagnement post-crédation (suivi et parrainage) : moyenne de 8 heures par créateur, 350 créateurs concernés                             | <b>2800 h</b> |

**Total bénévolat** (taux horaire de 75 €) : 8 000 heures par 75 € = **600.000 €**

## Engagements donnés

Les comités d'agrément ont donné 109 réponses positives à des demandes de prêts d'honneur en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises.

**640.300 €** de prêt d'honneur ont été débloqués en 2009, correspondant à 103 prêts d'honneur.

Il reste à débloquer 24 prêts d'honneur pour un montant de **198.000 €** (engagements non décaissés).

## Engagements reçus

Un certain nombre de partenaires de l'association se sont engagés formellement à poursuivre le financement de la plate-forme sur l'année 2010. Il s'agit de :

### Abondement du fonds de prêt d'honneur

CREDIT MUTUEL	20 000 €
COMMUNAUTE COMMUNES COEUR D'ESTUAIRE	35 000 €
CONSEIL REGIONAL	150 000 €
BANQUE POPULAIRE	20 000 €
CREDIT AGRICOLE	20 000 €
CIO	20 000 €

## Subventions des Collectivités Territoriales

L'octroi de subventions par les collectivités territoriales aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises doit respecter les dispositions de l'article L 1511-7 du CGI et du décret n°2004-982 du 13 septembre 2004. Les conditions suivantes doivent être respectées lors de chaque demande de subventions :

1. le montant des subventions versées par une seule collectivité locale ne peut excéder 50 % des recettes annuelles perçues par l'association,
2. les aides publiques ne peuvent excéder 80% du montant total des recettes.

La situation s'apprécie année par année et les recettes s'entendent de tous produits constatés tant en fonctionnement qu'en fonds de prêt, bénévolat et remboursement des prêts par emprunteurs compris.

Ainsi pour l'année 2009 la situation de l'Association est la suivante :

Produits	348.828 €
Produits financiers	2.579 €
Bénévolat	600.000 €
Remboursement des prêts consentis	835.062 €
<b>Total des produits :</b>	<b>1.786.469 €</b>

Le montant total des apports des collectivités, soit 411.500 €, représente 23 %, se décomposant en :

Nantes métropole	205.500 €	soit 11 %
Conseil général	16.000 €	soit 1 %
Conseil régional	150.000 €	soit 9 %
Communauté communes	40.000 €	soit 2 %

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES**
*Subventions de fonctionnement affectées*

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours de l'exercice (compte 7894) B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources (compte 6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Subventions					0
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0	0

**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 324 856	83 500		1 408 356
Réserves				
Report à nouveau	-134 253	42 238		-92 015
Fonds associatifs avec droit de reprise	937 031	286 791	46 045	1 177 777
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	14 155	1 842	4 931	11 066
Provisions réglementées				
Droit de propriétaires (commodat)				
Résultat comptable de l'exercice	-3 807	-60 250	-3 807	-60 250
<b>TOTAL</b>	2 137 982	354 121	47 169	2 444 934

**TABLEAU DE VARIATION DES PRETS**

	Prêts Début exercice	Prêts accordés	Rembt exercice	Pertes sur prêts	Prêts Fin exercice
	<b>TOTAL</b>	1 898 185	640 300	835 062	45 376

## Actif immobilisé

Etat exprimé en euros

Immobilisations	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/12/2009
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	20 434			20 434
Immobilisations corporelles	2 431	2 996		5 427
Immobilisations financières	1 898 185	640 300	880 438	1 658 047

Amortissements	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations corporelles	1 948	731		2 680

## Relevé des provisions

Nature des provisions	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	75 442		9 255	66 187
Provisions pour dépréciations :				
sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	171 536	47 352	54 004	164 885
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
Total des provisions pour dépréciations	171 536	47 352	54 004	164 885
<b>TOTAL</b>	<b>246 979</b>	<b>47 352</b>	<b>63 259</b>	<b>231 072</b>

## Etat des créances et des dettes

Echéances	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
<b>Des Créances :</b>				
Actifs circulants & charges constatées d'avance	1 874 972	990 721	884 251	
<b>Des Dettes :</b>				
Etablissements de crédit				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 493	19 493		
Dettes fiscales & sociales	45 273	45 273		

**NANTES INITIATIVE**  
**Exercice clos le 31 décembre 2009**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**  
**Sur les conventions réglementées**

**NANTES INITIATIVE**  
Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées**

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de l'Association NANTES INITIATIVE, je présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 227-10 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions conclues avec votre société.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



### *1 - CONVENTION DE MECENAT*

---

Avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet l'apport d'une contribution financière à l'organisme en vue de la réalisation du projet de développement du fonds de prêt d'honneur.

L'apport financier se fera sous la forme :

- d'un versement de 20 000 euros, sans droit de reprise, au fonds de prêt de Nantes Initiative,
- d'une subvention de fonctionnement de 6 000 euros.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

### *2 - CONVENTION D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE*

---

Avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet de soutenir en priorité les créateurs ou repreneurs d'entreprises ayant des difficultés, notamment en raison de leur situation sociale, d'accès aux financements bancaires classiques pour réaliser leurs projets.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation de 13 500 euros, répartie de la façon suivante :

- 3 500 euros au titre du fonctionnement
- 10 000 euros au titre du renforcement du fonds de prêts d'honneur.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

### *3 - CONVENTION DE PARTENARIAT*

---

Avec le GROUPE MALAKOFF, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet d'éclairer les choix des entreprises notamment par la mise en œuvre d'actions d'information et de communication auprès des entrepreneurs sur la problématique des couvertures complémentaires.

Ce soutien se manifeste par le versement d'un budget de 10 000 euros.

La convention est conclue pour une année.

#### 4 - CONVENTION DE COLLABORATION

Avec la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, membre du Conseil d'Administration.

La convention a pour objet de préciser, dans le cadre du développement local du territoire de la Communauté Urbaine de Nantes, les modalités d'actions réciproques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de Nantes Initiative auprès des créateurs et repreneurs d'activité afin d'optimiser les interventions des deux structures.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une somme de 5 000 euros, répartie de la façon suivante :

- 1 500 euros au titre du fonctionnement
- 3 500 euros au titre du renforcement du fonds de prêts d'honneur.

La convention est conclue pour une durée d'un an.

#### 5 - CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT

Avec NANTES METROPOLE, membre du Conseil d'Administration.

La subvention de Nantes Métropole correspond à son concours à l'action de Nantes Initiative en matière de financement des petites entreprises en création ou en premier développement génératrices d'emplois et au service du développement de l'agglomération nantaise, et à l'apport de Nantes Métropole au renforcement du fonds de prêts d'honneur.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une subvention d'un montant de 205 500 euros, répartie de la façon suivante :

- 180 500 euros au titre du fonctionnement
- 25 000 euros au titre du renforcement du fonds de prêts d'honneur.

La convention est conclue pour une durée d'une année.

#### 6 - CONVENTION DE PARTENARIAT

Avec la CAISSE AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet de soutenir financièrement et opérationnellement NANTES INITIATIVES afin que l'association puisse réaliser des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation annuelle de 21 500 euros, répartie de la façon suivante :

- 20 000 euros, avec droit de reprise, au titre du renforcement du fonds de prêt d'honneur,
- 1 500 euros au titre du fonctionnement

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

#### 7 - CONVENTION D'ABONDEMENT DU FONDS DE PRETS

---

Avec LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet l'apport d'une contribution financière permettant à NANTES INITIATIVE d'abonder ses outils d'intervention pour financer l'octroi de prêts d'honneur et de contribuer à la prise en charge des frais de gestion liés à son développement et notamment les coûts d'expertise et de suivi de projet financés.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une somme de 450 000 euros au titre de l'abondement du fonds de prêt d'honneur.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

#### 8 - CONVENTION D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

---

Avec la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet de soutenir financièrement NANTES INITIATIVES afin que l'association puisse réaliser des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation annuelle de 20 000 euros au titre de l'abondement avec droit de reprise du fonds de prêt d'honneur.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

#### 9 - CONVENTION D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

---

Avec le CREDIT MUTUEL DE LOIRE ATLANTIQUE ET DU CENTRE OUEST, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet de soutenir financièrement NANTES INITIATIVES afin que l'association puisse réaliser des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation annuelle de 20 000 euros au titre de l'abondement avec droit de reprise du fonds de prêt d'honneur.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

10 – CONVENTION D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

---

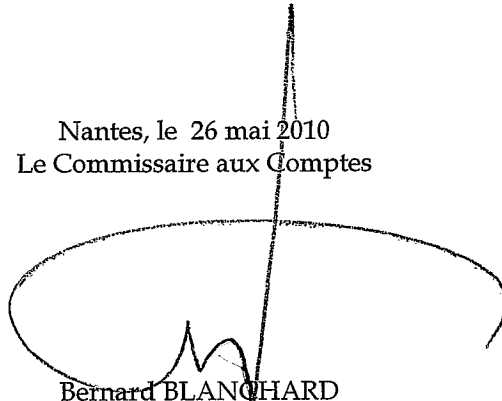
Avec le CIC BANQUE CIO-BRO, membre du Conseil d'administration.

La convention a pour objet de soutenir financièrement NANTES INITIATIVES afin que l'association puisse réaliser des opérations de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Ce soutien se manifeste par le versement d'une dotation annuelle de 20 000 euros au titre de l'abondement avec droit de reprise du fonds de prêt d'honneur.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Nantes, le 26 mai 2010  
Le Commissaire aux Comptes



Bernard BLANCHARD  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes